

PROJET ÉOLIEN DE VOISEY

Lettre d'information

SEPTEMBRE 2019



Madame, Monsieur,

Vous avez sans doute entendu parler du projet éolien en cours d'étude sur la commune de Voisey.

Ce projet, initié en 2016, fait suite à la volonté du Conseil Municipal de Voisey de se tourner vers un développement durable de son territoire, tout en répondant aux objectifs ambitieux de la transition énergétique, en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de production d'énergies vertes.

En mai dernier, suite à **la faisabilité technique avérée du projet**, s'est tenue une permanence publique au sein de la Mairie de Voisey ayant pour but d'informer la population du lancement des études approfondies. Ces études, menées par des bureaux d'études spécialisés ont pour but d'analyser finement les différents aspects du territoire, notamment la faune, la flore, l'ambiance acoustique, le potentiel en vent et le paysage.

En parallèle, il nous semble indispensable de continuer à vous solliciter durant chaque grande étape de la conception de ce projet. C'est pourquoi, nous inviterons prochainement à participer à **divers ateliers, tant sur la conception que la compréhension du projet**.

Pour rappel, **ce projet est porté par la société EPURON qui a rejoint en juin 2018 le Groupe italien ERG**. Ce dernier fait partie des dix plus gros exploitants de parcs éoliens en France et occupe la première place en Italie. Rejoindre le Groupe ERG est l'opportunité d'assurer une continuité sur toutes les activités liées aux projets, de l'identification du site jusqu'au démantèlement/renouvellement d'un parc, en passant par la maintenance. Quant aux activités et aux acteurs d'EPURON, ceux-ci resteront inchangés.

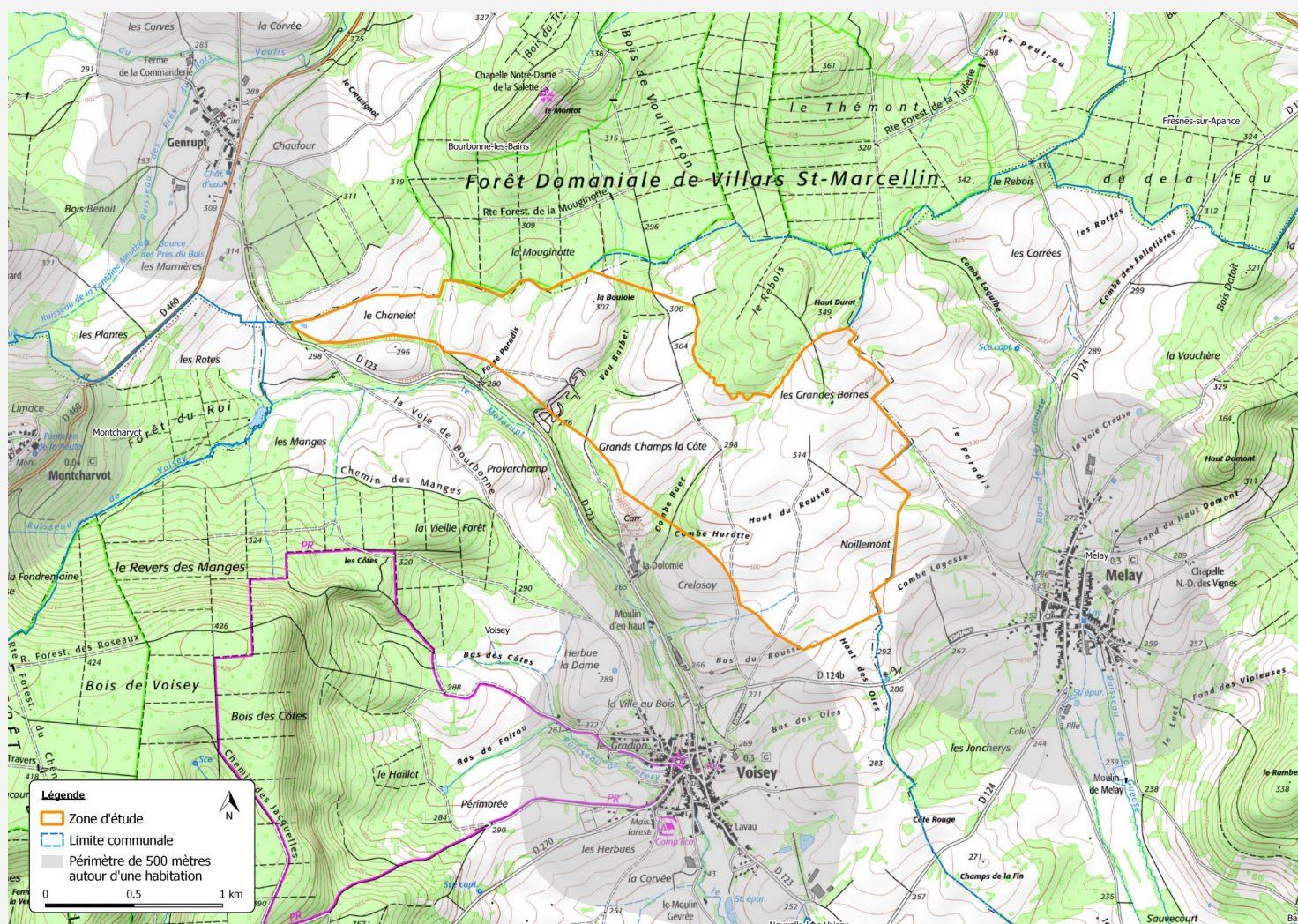
Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à ce projet, et vous souhaite une très bonne lecture !

Maxime FLORIOT
Chef de projet





La zone d'étude du projet :

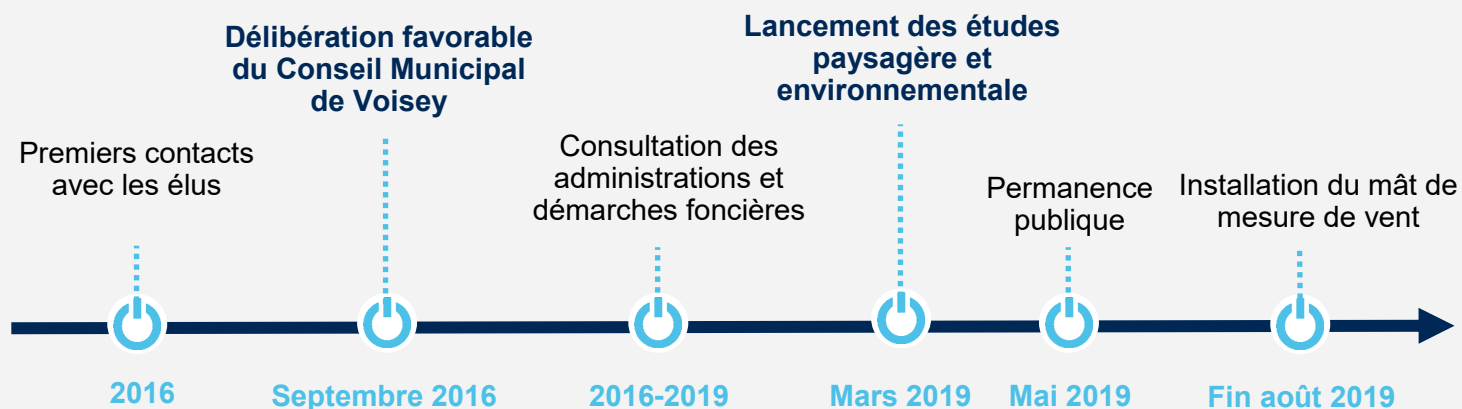


La carte ci-dessus présente la zone de projet éolien de Voisey.

Cette dernière a été choisie pour les raisons suivantes :

- elle possède un gisement en vent important ;
- elle est dénuée d'enjeux techniques (aéronautique, radars, contraintes agricoles, etc.) ;
- elle est située à plus de 500 m des premières habitations et plus de 900 m des cœurs de village ;
- elle dispose de vastes espaces agricoles permettant une grande marge de manœuvre en termes de possibilité d'implantation ;

LE CALENDRIER PREVISIONNEL DU PROJET





Le mât de mesure de vent :

À quoi sert un mât de mesure ?

Le mât est une véritable station météorologique : il mesure avec une très grande précision le potentiel de vent. Il enregistre sa vitesse, sa direction, ainsi que le taux d'humidité dans l'air et la température à chaque instant. Cette campagne de mesure durera au moins un an.

Comment les données sont-elles collectées et utilisées ?

Un panneau solaire alimente toutes les installations du mât de mesure et un enregistreur collecte les données. Ces résultats (vitesse et direction des vents, température, humidité) sont transmis par satellite puis analysés par un bureau d'étude. Ils seront corrélés aux données des stations Météo France les plus proches pour orienter les choix d'implantation et le gabarit des éoliennes, mais aussi pour évaluer précisément la production d'électricité.

Où sera localisé le mât de mesure ?

Afin d'avoir une mesure optimale du vent et représentative du site, nous devons installer le mât :

- Au cœur de la zone d'étude
- Éloigné des obstacles majeurs comme les habitations et les boisements.

Afin de respecter l'ensemble de ces contraintes le mât de mesure sera installé les terres dites : Bas de Rousse

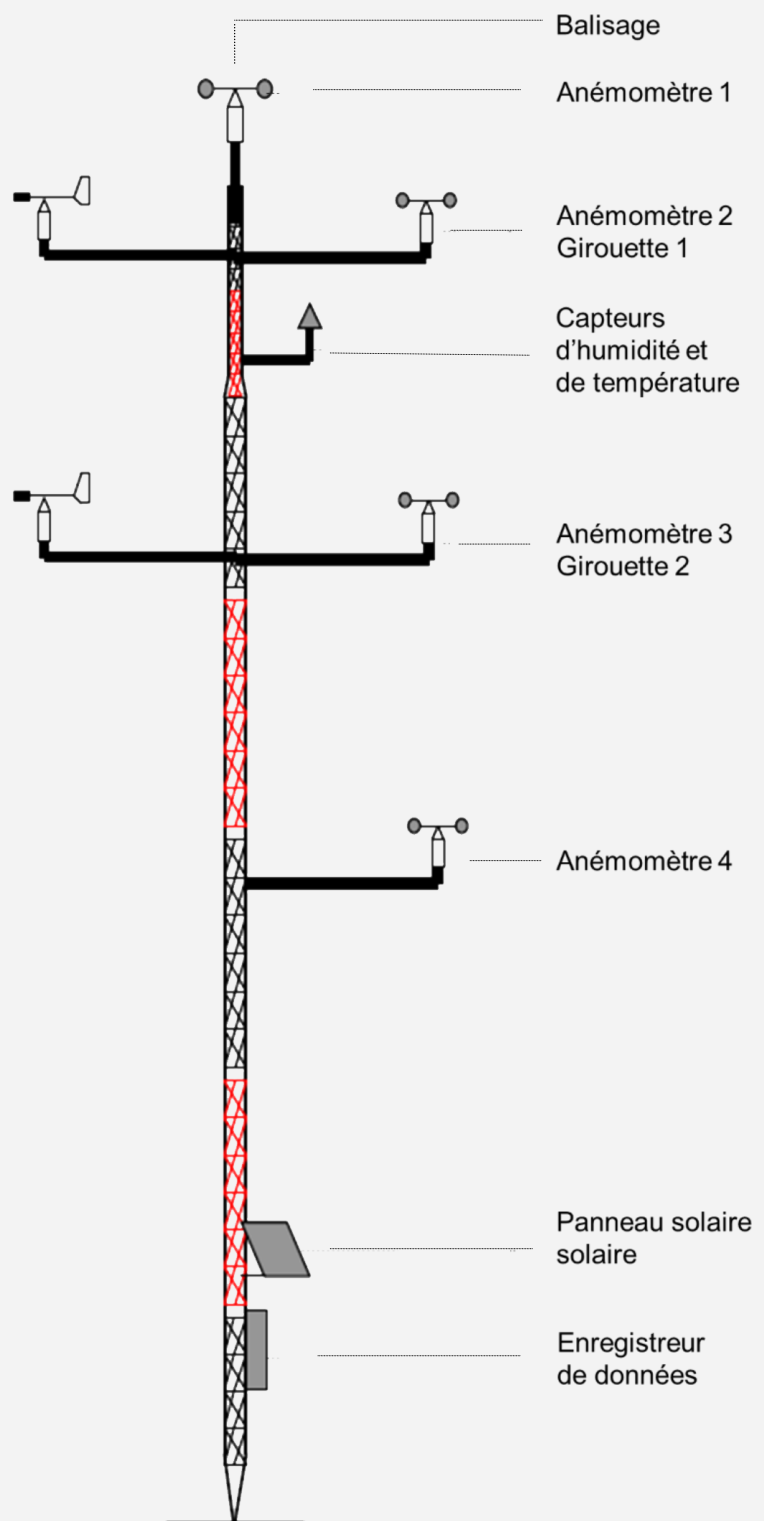
Qu'est-ce-que les girouettes et les anémomètres ?



Les girouettes analysent la direction du vent



Les anémomètres mesurent la vitesse du vent



L'ÉOLIEN EST-IL LA SOLUTION DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ?

L'éolien fait partie d'une solution globale dans laquelle les autres énergies renouvelables ont également leur place (photovoltaïque, hydraulique, méthanisation, etc.).

Le mix énergétique actuellement mis en place en France regroupe l'ensemble des ressources utilisées, « traditionnelles » et renouvelables, pour répondre à nos besoins en énergie. On entend par transition énergétique, l'évolution du mix énergétique par plus d'énergies renouvelables dont fait partie l'éolien.

L'objectif est **d'atteindre 32 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique d'ici 2030**, comme le prévoit la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

Selon l'ADEME, l'éolien terrestre constitue le moyen de production électrique le plus compétitif, en comparaison aux énergies fossiles et nucléaires*.

À la fin de l'année 2016, les coûts de production de cette énergie étaient d'environ de 82 €/MWh. En 2019, grâce aux efforts de la filière pour réduire ses coûts de production le prix de revente de l'électricité oscille entre 63 et 71 €/MWh en fonction de la taille du projet soit une baisse d'environ 23 %. La baisse des coûts de production se poursuit au bénéfice des consommateurs.

*ADEME, le coût des énergies renouvelables, 2016

L'ÉNERGIE ÉOLIENNE EST INTERMITTENTE, COMMENT L'ANTICIPER ?

D'un point de vue national l'énergie éolienne ne varie pas brusquement. Une production décentralisée permet de capter 48 heures à l'avance différents régimes de vents et ainsi ne pas être soumis à des variations brutales de production. RTE est capable d'anticiper la production et ainsi d'ajuster ses différents moyens de production. L'éolien, comme toutes les énergies renouvelables, est prioritaire sur le réseau, ce qui permet, en association avec les autres types d'énergies renouvelables, de compenser l'utilisation d'énergies fossiles.

LES ÉOLIENNES PERTURBENT-ELLES LA TÉLÉVISION ET LA RADIO ?

Les études préalables à l'implantation du parc tiennent compte des faisceaux hertziens. Cependant, de manière ponctuelle, des perturbations de ces réseaux peuvent être observées dans des zones éloignées des postes d'émission. Toutefois, depuis le passage à la TNT les signaux sont beaucoup moins affectés par ces perturbations. Il faut savoir qu'en cas de gêne constatée, le code de la construction (article L 112.1) oblige l'exploitant du parc à trouver une solution à ses frais (réorientation des antennes, pose de paraboles...). Ainsi, si vous constatez des perturbation n'hésitez pas à demander les contacts de l'exploitant du parc éolien à votre mairie qui réalisera dans les plus brefs délais une intervention à votre domicile.

Contact

Pour nous contacter

Maxime FLORIOT
Chef de projets

mfloriot@erg.eu
 01 80 91 96 38

Pour plus d'information sur le projet

Rendez-vous sur le site internet

www.epuron.fr/fr/projects/parc-eolien-de-voisey

